



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 19 février 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
12 février 2015

Date d'affichage
12 février 2015

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Commande Publique –
Retrait de la commune du
Pradet du syndicat
intercommunal varois d'aide
aux achats divers (SIVAAD)*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline.

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe,
CHAUUCHE Darel donne procuration à RAVINAL Danièle,
CHOLLEY Jocelyne donne procuration à CHEVROT Régis,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le conseil municipal de la commune du Pradet a décidé de se retirer du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD).

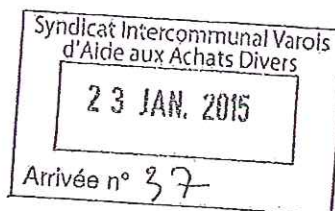
Par délibération en date du 14 janvier 2015, l'assemblée générale du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) a accepté la demande de retrait de la commune du Pradet en application de l'article 14 de ses statuts.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-19 ;

CONSIDERANT les termes de la délibération du SIVAAD en date du 14 janvier 2015 ci-jointe ;

Délibération n° 25830112600029-2015/01/14-D37

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 14 Janvier 2015

Objet de la délibération : *Retrait de la Commune du Pradet du SIVAAD*

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 07 Janvier 2015.

Transmise au Contrôle de légalité le 23/01/2015

Affichée le 23/01/2015

Nombre de Conseillers Syndicaux : 82

En exercice : 82

Présents : 40

Pouvoirs : 0

Excusés : 8

Votants : 40

L'an deux mille quinze, le quatorze Janvier à onze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie du Lavandou, au sein du Centre Culturel, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

DÉLEGUÉS (Municipaux)	
BANDOL	M.DELAUD Christian
BESSE SUR ISSOLE	M.BASSO Charles
BORMES-LES-MIMOSAS	Mme MAGREAU Josiane
CAVALAIRE	M.LAURENT Jean-Luc
FAYENCE	Mme ADER Danièle, M.BONINO Régis
FIGANIERES	M.CONSEIL Georges
FLASSANS	Mme HEBERT Aline
CASSIN	Mme MARCELINO Anne-Marie ; Mme SOLER Béatrice
LA FARLEDE	Mme BRUNEAU Dominique ; Mme GAMBA Mireille
LA LONDE LES MAURES	Mme SCHATZINE Nicole ; Mme QUERO Eliane
LA VALETTE DU VAR	Mme PLATANIA Sylvie
LA ROCHEBRUSSANNE	M.GAZO Marcel
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE RAYOL CANADEL	M.VERNALDE Charles-Henri
LE REVEST-LES-EAUX	Mme REGNAUD Jacqueline ; M.VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	Mme TAXI-Odile ; Mme PELLERIN Annick
MAZAUGUES	M.CAYOL Francis
NANS-LES-PINS	Mme PADOVANI Aurore
OLLIOULES	Mme BESSON Carine
PUGET-VILLE	M.ROUX Jean-Pierre

Délibération n° 25830112600029-2015/01/14-D37

RAMATUELLE	Mme AMIEL Patricia ; Mme TRUC Odile
SAINT MANDRIER	M.TOULOUSE Christian
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
TOURVES	M.ROUX Daniel ; M.CORTESE Régis
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique ; Mme KIRSCH Carla

Délégués Suppléants avec voix délibératives	
BANDOL	M.COARASA Patrick
BESSE SUR ISSOLE	Mme HAMONOU Andrée
FIGANIERES	Mme AUBOUIN-LEROY Chantal
LA ROQUEBRUSSANNE	M.GAZO Marcel
PUGET-VILLE	Mme YVETOT Claire
SAINT MANDRIER	M.BOUVIER Rémy
SAINT ZACHARIE	M.BOUTRY Marcel

Délégués Suppléants sans voix délibératives	
Néant	

Pouvoirs :

Pouvoirs	
Néant	

Excusés :

Absences Excusées	
GASSIN	M.GIRAUD Philippe
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence
NANS LES PINS	M.BARTHELEMY Gilles
PIGNANS	M.BASTIANNELLI Jean-Pierre
PUGET VILLE	Mme FROGER Geneviève
SAINT MAXIMIN	M.BARRAU Olivier
SAINT TROPEZ	M.GIRAUD Georges
SAINT ZACHARIE	M.CASTINEL Louis
SIX-FOURS	M.PERRIER Denis



Objet de la délibération : Retrait de la Commune du Pradet du SIVAAD

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-19.
- Vu l'article 14 des Statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers.
- Vu la délibération du Conseil Municipal du Pradet n°14-DCM-DGS-164 en date du 15 Décembre 2014, ayant pour objet le retrait de la Commune du SIVAAD,
- Il est proposé au présent Comité Syndical de se prononcer sur le retrait de la Commune du Pradet du SIVAAD ;

LE COMITÉ SYNDICAL APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Oui l'exposé de Madame la Présidente
- Décide à la majorité d'accepter la demande de retrait de la Commune du Pradet du SIVAAD
38 voix POUR
2 voix CONTRE (Monsieur Francis CAYOL- Monsieur Christian DELAUD)
- Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, cette délibération sera notifiée au Maire, de chacune des communes membres du SIVAAD.
- Les Conseils Municipaux devront être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

Ainsi fait et délibéré, le 14 Janvier au Lavandou.

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD

